REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction : Politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel

Bureau : Evaluation, concours et des diplômes

1 ter, avenue de Lowendal
75349 PARIS 07 SP

Tél : 49.55.52.79

NOTE DE SERVICE

DGER/POFEGTP/N99-2037

du : 31 MARS 1999

Classement :

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

à

Mesdames et Messieurs :
les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt,

OBJET : Baccalauréat professionnel - Maquette du diplôme

DATE DE MISE EN APPLICATION : Immédiate

PLAN DE DIFFUSION

Administration centrale - diffusion B
Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M. et des T.O.M.
Inspection générale de l'agriculture
Conseil général de l'agronomie
Inspection de l'enseignement agricole
Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat

POUR INFORMATION

Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de fixer les différentes mentions figurant sur les diplômes de baccalauréat professionnel des secteurs professionnels relevant de la compétence du ministre chargé de l'agriculture. Elle précise certaines dispositions du décret 95-663 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel.

Le Directeur de l'enseignement scolaire

B. TOULEMONDE

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

C. BERNET

Le diplôme de baccalauréat professionnel relevant de la compétence du ministre de l'agriculture est libellé comme suit (sur le diplôme est précisé le cas échéant, que le candidat s'est vu attribuer une mention) :

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE
L'AGRICULTURE

Académie de .....

Direction régionale de l'agriculture et
de la forêt de .....

DIPLOME DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

VU le procès-verbal de l'examen du baccalauréat professionnel établi le *(date)* par le président du jury, enseignant-chercheur.

Le diplôme du baccalauréat professionnel
option : *(nom de l'option)*

est conféré à *(Nom et prénom)*

né(e) le *(date de naissance*), à *(lieu de naissance)*

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à .....

Pour expédition conforme :
Le chef du service régional de la formation et du développement de la région

Pour le ministre de l'agriculture et de la pêche
et par délégation :
le directeur régional de l'agriculture et de la forêt
signé :

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation :
le recteur de l'académie de .....
signé :

Signature du titulaire :

Numéro

Vous êtes prié de faire des photocopies certifiées conformes ; il ne sera pas délivré de duplicata.